



**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

**PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE CLAUDE BERNIER
LUNDI 16 NOVEMBRE 2009**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I- RAPPORT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

- II- RÉSULTATS DES OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

- III- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

- IV- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- V- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

- IV- CONCLUSION

Le 16 novembre 2009

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,

Afin de nous conformer à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, il est de mon devoir, à titre de maire, de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance publique du conseil tel que je la perçois à la lumière des informations disponibles.

Ce rapport traitera donc comme l'exige la loi, des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier 2009 et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisation. On conçoit donc que ce rapport empruntera les mêmes paramètres que ceux qui ont été présentés au cours des dernières années.

Au-delà des nombreux chiffres apparaissant à l'intérieur de ce rapport, il convient de préciser qu'un tel exercice permet à tout le moins d'informer la population maskoutaine de la situation financière prévalant au sein de son administration municipale. Il me fait donc plaisir de vous en communiquer les principaux aspects à travers ce qui suit.

I- RAPPORT DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Si on aborde, dans un premier temps, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, on rappellera que la Ville de Saint-Hyacinthe a enregistré un surplus de 1 765 393 \$ avant affectations.

Cet excellent résultat tire son explication d'un contexte économique très favorable au cours des huit premiers mois de l'année 2008, contexte dont la Ville de Saint-Hyacinthe a évidemment profité. De manière plus spécifique, le surplus obtenu trouve son origine au niveau des écarts favorables du côté des revenus et d'un contrôle serré des dépenses.

Si on revient sur les revenus, il ressort que les recettes de taxes supplémentaires ont été au rendez-vous pour 373 800 \$ ce qui explique une partie importante des revenus supplémentaires. L'activité économique soutenue a participé également aux résultats positifs avec l'émission de licences et permis qui ont amené des recettes additionnelles de plus de 69 600 \$ tandis que les droits de mutation ont dépassé de 311 100 \$ les prévisions attendues.

Si on ajoute à cela des revenus supplémentaires provenant des amendes et pénalités en lien avec les contraventions émises par la Sûreté du Québec, de même que les amendes de parcomètres et fausses alarmes ainsi que les intérêts de banque et placements qui ont dépassé également les attentes, sans oublier les revenus plus élevés au niveau des cessions d'actifs et des revenus divers, nous avons ainsi complété l'année 2008 avec des résultats supérieurs aux prévisions de revenus de 1 213 400 \$.

Quant aux dépenses, elles ont dépassé les prévisions d'un peu plus de 800 000 \$ ce qui, ultimement, s'explique essentiellement par l'hiver plus rigoureux que nous avons enregistré au cours des quatre premiers mois de 2008 et qui a entraîné un dépassement de 826 000 \$ à la seule rubrique « Enlèvement de la neige ». Nous avons enregistré, bien sûr, d'autres écarts mais les déboursés supplémentaires observés à certains postes budgétaires ont été annulés par les économies réalisées à d'autres rubriques.

Finalement, ce sera la contribution inhabituelle du fonds de dépenses en immobilisations pour un total de 1 515 600 \$ provenant d'économies non négligeables sur plusieurs projets et la non-réalisation de certains autres qui aura finalement permis de réaliser les résultats annoncés.

En ajoutant le surplus obtenu aux autres réserves et fonds dont disposait la Ville de Saint-Hyacinthe, nous obtenons ainsi la répartition suivante :

- Transfert au fonds de roulement d'un montant de 1 608 000 \$ ce qui l'a fait passer à : 10 400 000 \$.
- Création d'une réserve affectée à des projets d'immobilisations reportés de 2008 à 2009 pour un montant de 174 230 \$
- Affectation à la réserve pour achat de terrains en zone industrielle: 348 080 \$
- Affectation à des ententes hors cour intervenues en cours d'année 2008 pour un montant de 27 375 \$
- Affectation au remboursement du solde de la dette à l'égard de la SQAÉ: 99 129 \$
- Affectation au remboursement du solde de la dette au secteur de la rue Gauvin : 14 400 \$
- Affectation à la réserve d'auto-assurance de 112 140 \$ pour l'amener à 631 000 \$

De plus, rappelons que les réserves disponibles pour les projets d'immobilisations devant être réalisés sur le territoire d'ex-municipalités regroupées à Saint-Hyacinthe en 2001, s'établit comme suit :

- Réserve de l'ex-Ville de Sainte-Rosalie:	19 372 \$
- Réserve de l'ex-paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe :	26 052 \$
- Réserve de l'ex-Paroisse de Sainte-Rosalie :	13 548 \$
- Réserve de l'ex-Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur :	11 836 \$

Ainsi, le total des affectations et réserves ci-haut énumérées s'élève à un montant de 2 454 163 \$ dont dispose la municipalité pour la réalisation de projets d'immobilisations.

Quant à l'état de la dette à la charge de l'ensemble des contribuables, signalons que celle-ci totalisait, à la fin de 2008, 11 379 011 \$, dont 1 797 100 \$ pouvant être financés par un revenu d'appoint et auquel montant nous devons ajouter des emprunts temporaires pour une somme de 2 065 619 \$.

Finalement, soulignons que la firme de vérificateurs Samson Bélair Deloitte et Touche ont confirmé que les états financiers consolidés donnent une image

fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ces opérations et de l'évolution de la situation financière selon les principes comptable généralement reconnus au Canada.

II- RÉSULTATS DES OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

Bien que le présent exercice financier ne soit pas terminé, il est déjà possible de mettre en relief certaines tendances quant aux résultats escomptés sur la base du dernier rapport des opérations déposé par notre directeur des finances.

En effet, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la municipalité dépose en cette séance du 16 novembre 2009, le rapport des résultats du deuxième semestre de l'exercice financier 2009 rapport que les membres du nouveau conseil municipal ont eu l'occasion d'examiner lors de la première assemblée plénière du 9 novembre dernier.

Cet exercice permet d'apprécier les résultats prévisibles au 31 décembre prochain, tant du côté des revenus que des dépenses en les comparant aux prévisions budgétaires initiales.

D'ores et déjà, ce deuxième rapport semestriel montre certains écarts importants au niveau des revenus notamment du côté des recettes de taxation qui s'annoncent plus élevés de 514 000 \$ de même que les paiements tenant lieu de taxes qui représente un dépassement de 110 000 \$. Également, l'imposition des droits de mutation laisse croire à des recettes supplémentaires de l'ordre de 118 000 \$. En revanche, certains postes budgétaires ne sont pas au rendez-vous notamment au niveau des intérêts sur les placements qui seront inférieurs de 175 000 \$, les cessions d'actifs à long terme qui ne seront pas réalisés et les droits provenant des carrières et sablières qui ont, de toutes évidences, été surévalués. Mais, globalement, il ressort que les recettes additionnelles et les manques à gagner s'annulent à toutes fins pratiques.

Par ailleurs, du côté des dépenses de fonctionnement, le fait le plus marquant concerne le logement social où un ajustement notoire s'effectuera suite à une modification du traitement comptable à l'égard des dépenses capitalisables que la SHQ a choisi d'intégrer. L'ajustement concerne les deux derniers exercices financiers mais l'économie réalisée de 699 000 \$ sera affectée pour l'exercice financier 2009. Si on ajoute à cette somme les économies anticipées au niveau des dépenses d'investissements qui pourraient totaliser 976 000 \$, on comprend que la municipalité pourrait compléter son exercice financier avec un surplus de l'ordre de 1 650 000 \$. Cependant, il est encore beaucoup trop tôt pour conclure à ce résultat mais, somme toute, cette projection est à la fois intéressante et rassurante.

Chose certaine, on retiendra que l'année 2009 aura été très active puisque de nombreuses priorités d'actions auront été réalisées qu'on pense à la construction du nouveau chalet du Parc Les Salines, l'aménagement d'un nouveau stationnement agrandi de même qu'une nouvelle butte pour les

activités de glissade ou encore à la construction du nouveau Centre communautaire Bourg-Joli, situé à l'intersection de la rue Bourassa et de l'avenue Sainte-Catherine.

À ces projets forts attendus, s'ajoute le réaménagement et l'agrandissement du garage municipal qui deviendra l'édifice Gaétan-Bruneau de même que la construction de trois bio-digesteurs et d'un assécheur thermique à l'usine d'épuration qui fait en sorte que la Ville de Saint-Hyacinthe apparaît aujourd'hui comme un leader au Québec en matière de bio-méthanisation.

On ne peut passer sous silence également la revitalisation des terrasses Louis-Côté et Honoré-Mercier actuellement en cours ou l'ouverture du boulevard Casavant Ouest, entre Laurier Ouest et Frontenac, dont les travaux viennent tout juste de débiter. Dans ce même registre on se souviendra qu'au cours du printemps nous avons aussi procédé au prolongement du boulevard Casavant Ouest de l'UPA jusqu'à deux cents mètres au nord des voies ferrées du CN.

Nous serons par ailleurs intervenus sur de nombreuses rues dans le cadre de notre programme de réfection des pavages, trottoirs et bordures ce qui s'est traduit par des investissements totalisant plus de 3 millions.

Bien que l'ensemble des projets précédents soit très important, il n'en demeure pas moins que d'autres investissements ont été faits que ce soit pour l'acquisition d'une nouvelle autopompe pour le service de Sécurité incendie, le remplacement de l'ozoneur numéro 4 à l'usine de filtration, l'acquisition de nouvelles machineries dont une rétrocaveuse de gros gabarit sans oublier l'acquisition de nouveaux équipements tant à l'usine de filtration qu'à l'usine d'épuration.

Nous soulignerons au passage que nous avons procédé, du même souffle, au cours de la présente année, à la réfection complète de l'avenue Raymond, entre la rue Girouard Ouest et la rue Dessaulles, incluant les infrastructures et espérons toujours débiter les travaux de prolongement de la rue Lemire jusqu'à la rue Brouillette de même qu'à l'ouverture de la rue Saint-Vincent-Ferrier, entre l'avenue de Dieppe et l'avenue Chénier, avant la fin de la présente année.

On aura compris que l'ensemble de ces interventions n'aurait pu être possible sans une volonté claire des membres du conseil municipal et sans la mobilisation de toutes nos équipes qui ont veillé à ce que l'importante programmation d'investissements 2009 puisse se concrétiser.

III- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Étant donné la tenue de l'élection municipale du 1^{er} novembre dernier, le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 sera adopté plus tardivement que les années précédentes soit plus spécifiquement lors d'une séance extraordinaire prévue le 7 décembre prochain. Mais, d'ores et déjà, nous savons que la direction générale présentera, pour étude aux membres du conseil municipal, une programmation d'investissements totalisant 51 700 400 \$. Il s'agit évidemment du montant le plus important jamais planifié à cet égard.

Cependant, deux projets spécifiques viennent en quelque sorte gonfler ce montant soit l'inscription du complexe sportif et administratif qui compte pour 24 millions de dollars dont 16 millions provenant des gouvernements supérieurs ainsi que l'ouverture du dernier tronçon du boulevard Casavant Ouest compris entre le Grand Rang et la partie déjà construite au nord des voies ferrées du CN ce qui inclut l'aménagement d'un passage à niveau et l'ouverture d'une rue reliant l'avenue Pinard audit boulevard Casavant pour un montant de 7 millions de dollars. Ces deux projets étant considérés comme structurants, les membres du conseil municipal devraient par conséquent privilégier un financement à long terme.

Par ailleurs, et sans avoir analysé la nouvelle programmation d'investissements, il est clair que certains projets souhaités par la population seront au rendez-vous qu'on pense à l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique extérieur qui représente un investissement de 2 millions de dollars dont la moitié devrait provenir de Québec, la consolidation de la Médiathèque Maskoutaine qui s'est déjà vu confirmée une subvention de 806 000 \$ ou encore le développement du réseau cyclable.

De la même manière certains projets d'infrastructures devraient être au rendez-vous qu'on pense à la réfection des services municipaux dans le bassin centre-ville, phase I, ce qui inclut des interventions à la sortie du Pont Bouchard, sur l'avenue de Vaudreuil et sur une partie de la rue Calixa-Lavallée ou encore des interventions sur l'avenue Bourdages Nord entre les rues Duvernay et Bourassa. Nous devrions également être en mesure de confirmer le projet de desserte en égout sanitaire des avenues de la Coulée, Germain-Guillemette et de la Source de même que de la rue des Salines qui s'inscrit dans cette volonté municipale d'éliminer sur cinq ans les rejets, dans l'environnement, des eaux usées domestiques.

Quant au budget d'opération 2010, il apparaît d'ores et déjà que sa préparation représente une fois de plus un casse-tête pour nos services municipaux d'autant plus que la marge de manœuvre n'est pas la même et que les obligations incontournables et récurrentes sont, somme toute, fort nombreuses. Nous devons donc analyser attentivement les prévisions budgétaires dans son ensemble avant de statuer sur le niveau de taxation en vigueur pour l'année 2010. Chose certaine, et sans en avoir discuté trop longuement avec mes collègues du conseil, nous avons certainement une préoccupation commune de

limiter la charge fiscale des contribuables mais en même temps nous devons assurer le financement adéquat des services que nous dispensons.

Évidemment, le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, le 15 septembre dernier, aura pour effet d'apporter des variations de toute nature qui impliqueront que certains propriétaires connaîtront nécessairement de légères hausses de leur compte de taxes dans le cas où l'évaluation de leur immeuble s'en est trouvée augmentée tandis que pour d'autres, la résultante pourrait peut-être être moindre ou presque nulle. Mais il est déjà établi que le taux de la taxe foncière générale sera ajusté en fonction de l'élargissement de l'assiette fiscale, passant de 0,91 \$ du 100 \$ d'évaluation à moins de 0,80 \$ du 100 \$ d'évaluation. En fait, c'est le 21 décembre prochain, au moment d'adopter les prévisions budgétaires que nous pourrons annoncer les nouveaux taux de taxe pour l'année 2010.

IV- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, je dois également, par le biais de ce rapport sur la situation financière de la municipalité, vous faire part de la rémunération versée aux membres du Conseil municipal pour l'exercice de leur fonction. Rappelons que la rémunération du maire et des conseillers est établi en vertu du règlement municipal numéro 230 qui a été adopté par le conseil municipal précédent.

En revanche, l'allocation de dépenses qui est associée à la rémunération est fixée par la Loi sur le traitement des élus et selon des paramètres applicables à toutes les municipalités au Québec. Cette allocation sert à dédommager les élus pour des dépenses inhérentes à leur fonction.

Ainsi donc, voici de quelle manière se décline cette rémunération :

Rémunération Maire :	- Base :	66 000.00 \$
	- Allocation de dépenses :	14 585.00 \$
	- MRC des Maskoutains :	6 795.72 \$
Rémunération pour un conseiller(ère) :	- Base :	22 000 \$
	- Allocation de dépenses :	11 000 \$
Président de la Régie intermunicipale d'Acton et des	- Base	1400.16 \$

Maskoutains :	Allocation de dépenses	700.08 \$
Représentant à la Régie:	- Base :	700.08 \$
	- Allocation de dépenses :	350.04 \$
Représentant au CITVR :	- Base (fixe) :	1 325.00 \$
	Jetons de présence	772.94 \$

V- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

En terminant, et toujours conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je me dois également de déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité soit précisément le 17 novembre 2008. Cette liste, qui sera déposée au greffe de la municipalité, indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

VI- CONCLUSION

Voilà donc brièvement les principaux aspects permettant d'illustrer la situation financière de la Ville de Saint-Hyacinthe au 31 décembre 2008. Je tiens à souligner que le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au cours des prochaines semaines.

Finalement, je ne pourrais passer sous silence l'excellent travail du personnel œuvrant au sein de la municipalité qui s'implique et s'investit pour relever les défis auxquels est confrontée notre Ville. Il en va de même pour tous les partenaires qui, de près ou de loin, ont contribué aux diverses réalisations dont tous peuvent se réjouir.

Cela dit, je tiens à vous remercier pour votre écoute respectueuse et je peux vous assurer que l'ensemble de ce conseil nouvellement élu travaillera de concert afin d'assurer une saine gestion des deniers publics car nous sommes conscients que nous administrons l'argent de tous les contribuables de la Ville de Saint-Hyacinthe.
